



Commune de MONS

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur POIGNARD Bernard demeurant à Ruelle de la Cour 34 à 7340 COLFONTAINE.

Le terrain concerné est situé à Rue Taillie 19 à 7012 Jemappes et cadastré Jemappes section B n° 636G7

Le projet consiste en la régularisation des annexes et présente les caractéristiques suivantes :

Détail concernant les dérogations :

Articles de l'enquête : R.IV.40-1.§1.6° - Les demandes de permis d'urbanisation et les demandes de permis d'urbanisme relatives à la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé à la carte archéologique, au sens du Code Wallon du Patrimoine.

Articles de l'annonce de projet : Article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation

Ecart au Guide Communal d'Urbanisme

Détails concernant l'écart :

V.B.3.5. §1 : limitation à l'arrière : la profondeur maximale de l'emprise prédominante de bâtisse, mesurée perpendiculairement à la façade avant est limitée à 17m00

V.B.3.8. §1 : zone de cours et jardins : Minéralisation au delà de la façade arrière : la superficie ne peut dépasser 25% de la surface maximum d'emprise prédominante de bâtisse.

V.B.3.9. §2 : la superficie construite au sol ne peut dépasser 60% de la superficie totale du parcellaire concerné.

V.B.7.1. §1 : Matériaux de couverture : les éléments de couverture ondulés sont interdits.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial. Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Mons - Service Urbanisme – rue Neuve 17 à 7000 Mons :

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- les 17/09/2019 et 24/09/2019 jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.61
mail : urbanisme@ville.mons.be

L'enquête publique est ouverte le 11/09/2019 et clôturée le 25/09/2019

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Place 22 à 7000 Mons
- par télécopie au numéro : 065/40.55.09
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be
- remises à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 1111/LF**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le 25/09/2019 à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est M. Denis BEBLIRE dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale,
Cécile Brulard

Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Ir Michèle Rouhart
Première Directrice

Maxime Pourtois
L'Echevin délégué